

---

**Séance du 18 mars 2025**

---

**N° 2025\_26**  
*Mise à disposition  
gratuite de la salle  
de Champbertrand*

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Thomas BEVILLE, Christian PINEAU, Guillaume PORCHET, Sophia AUGER.

**Excusés avec pouvoirs :** Mme Fabienne THORRÉE donne pouvoir à Mme Virginie MARTINS, M. Paul VOUHÉ donne pouvoir à M. Jean-Luc CHARTIER, Mme Isabelle PIDOUX donne pouvoir à M. Olivier TRAVEL

**Excusés sans pouvoir :** Céline PAILLAT, Patrick MOULINEAU, , Sandra SAUVAGE, Marine SACRÉ.

**Secrétaire de séance :** Sophia AUGER.

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	12
Excusés : .....	07
Pouvoirs : .....	03
Votants : .....	15

**Date de convocation : 11 mars 2025**

**Date d'affichage : 19 mars 2025**

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



**Transmission au contrôle de légalité le :**

**Publié le :**

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20250318-2025_26-DE Date de télétransmission : 27/03/2025 Date de réception préfecture : 27/03/2025
--

---

## N° 26 : Mise à disposition gratuite de la salle de Champbertrand

---

M. Jean-Luc CHARTIER, expose,

M. Patrick FAUCHER, Président de la 1706<sup>ème</sup> section des médaillés Militaires de COULONGES/L'AUTIZE, prépare une réunion suivie d'un déjeuner en vue de remise de médailles militaires.

M. CHARTIER a échangé avec M. FAUCHER, et celui-ci lui a fait part de son besoin d'une salle afin d'organiser une réunion pour une vingtaine de personnes le mercredi 10 septembre 2025.

M. CHARTIER explique au conseil que la mise à disposition gracieuse est un moyen de soutenir l'action ainsi que les valeurs que porte cette association et qui sont partagées par les élus du conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la mise à disposition gratuite de la salle de Champbertrand pour le 10 septembre 2025 (date à confirmer),
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents à ce dossier

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère et :

- Approuve la mise à disposition gratuite de la salle de Champbertrand pour le 10 septembre 2025 (date à confirmer),
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,



Sophia AUGER

Le Maire,



Lucy MOREAU



Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)